VILLE DE PARIS

les synthèses de l'OBSERVATOIRE SOCIAL

Novembre 2026

PERSONNES SANS DOMICILE A PARIS : CHIFFRES CLES 2025

Zoé Brassier, chargée d'études à l'Observatoire Social

Ben Rickey, Coordinateur Logement d'abord

PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD

Document préparé avec le concours des membres du Groupe de travail de l'Observation du sans-domicilisme : l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil) de Paris, l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), La Direction de l'Administration Pénitentiaire, le Groupement hospitalier universitaire (GHU) Paris psychiatrie et neurosciences, le Service intégré d'accueil et d'orientation de Paris (SIAO), l'Observatoire du Samu social de Paris, et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Paris.

Synthèse | Définitions | Sans-abrisme

L'Observatoire social parisien

L'Observatoire social est rattaché à la Direction des solidarités. Ses missions sont :

- Le recueil et l'analyse des données relatives aux politiques sociales (données d'activité et sociodémographiques) ;

- La production d'études et de recherches afin de mieux connaître le profil et les besoins des personnes ;

- L'observation du sans-abrisme et du sans-domicilisme ;

- La création d'un lieu d'échanges partenarial pluri-institutionnel via l'animation de différents évènements (arrêts sur études, méridiennes, matinales et webinaires).

Le Plan Parisien pour le Logement d'abord

La Ville de Paris s'engage depuis plus de 20 ans en faveur de l'accueil, l'hébergement et l'accès au logement des personnes mal logées ou sans domicile. Cette politique volontariste s'est traduite par la production de 115 000 logements sociaux en 20 ans, et également par la mise en place de dispositifs innovants, tels que Louez solidaire et sans risque et la Nuit de la Solidarité.

En février 2021, la Ville de Paris devient un **territoire de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord** dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI LDA) lancé par la Dihal, marquant une nouvelle étape dans son engagement en faveur des personnes sans domicile. **Le Plan parisien pour le Logement d'abord vise à renforcer les politiques de prévention, à faciliter l'accès rapide au logement des personnes sans domicile, et à améliorer l'offre d'accompagnement**. Ce faisant, ce Plan Logement d'abord œuvre pour une plus grande fluidité de l'hébergement afin de lui permettre de retrouver sa vocation d'accueil des personnes en situation de détresse. La production des Chiffres clés permet de disposer de données fiables qui éclairent cette politique de lutte contre le sans-abrisme.

Les chiffres Clés des personnes sans domicile à Paris

L'Observatoire social de la Ville de Paris développe une démarche d'observation du sans-domicilisme, dans le but d'améliorer la production et la diffusion de connaissances. Il produit annuellement, depuis 2021, des « Chiffres Clés des personnes sans domicile à Paris » en partenariat étroit avec la Direction du Logement et de l'Habitat de la Ville, dans le cadre du Plan parisien pour le Logement d'abord. Ce document recueille et analyse les données de nombreux acteurs institutionnels et associatifs afin d'éclairer la situation parisienne et de construire une vision partagée du phénomène. En rendant les données plus accessibles, il favorise leur appropriation par les professionnels, les institutions et le grand public. Il offre enfin un outil de suivi annuel des évolutions et constitue ainsi un appui essentiel pour éclairer et ajuster les politiques publiques de lutte contre l'exclusion.

En complément, l'Observatoire mène des études quantitatives et qualitatives pour mieux comprendre les besoins et évaluer les politiques publiques parisiennes. Il co-pilote la Nuit de la Solidarité, opération de décompte annuelle des personnes sans-abri, mène des enquêtes ciblées, et accueille chaque fois que possible, des étudiant·e·s afin de promouvoir des recherches universitaires sur le sans-abrisme. Enfin, il favorise le partage des savoirs expérientiels, professionnels et universitaires par l'organisation d'évènements visant à alimenter les politiques publiques sur la question.

Une infographie synthétisant l'ensemble des chiffres complète cette synthèse des **Chiffres clés des personnes sans domicile à Paris en 2025**.

Ces documents sont disponibles sur la page de l'Observatoire : L'Observatoire social parisien : comprendre pour agir - Ville de Paris

L'Observatoire social propose, par ailleurs, tous les 3 mois, une sélection de travaux de recherche, de rapports publics, d'événements et de ressources. **Pour vous inscrire à la veille de l'Observatoire social** : Veille de l'Observatoire Social

L'accompagnement, l'hébergement et le relogement des personnes sans domicile constituent aujourd'hui un enjeu social et politique majeur, particulièrement à Paris. Le Plan parisien pour le Logement d'abord permet de réunir la Ville de Paris et ses partenaires institutionnels et associatifs [1] autour d'orientations communes. En découle ce travail collectif pour approcher le nombre de personnes sans domicile et sans-abri dans la capitale.

Il n'existe pas aujourd'hui de donnée unique qui permettrait de connaitre le nombre de personnes sans domicile. Approcher cette donnée nécessite par conséquent une observation sociale fine reposant sur le croisement de différents indicateurs disponibles. Engagée depuis 2021, cette démarche partenariale vise à fournir un socle partagé de données, à partir d'une définition commune du sans-domicilisme,[2] afin de mieux saisir l'ampleur et l'évolution de la situation à Paris. Il s'agit, en effet, en sus des personnes sans-abri décomptées notamment dans le cadre de la Nuit de la Solidarité, d'approcher le nombre de personnes sans domicile, dont plusieurs dizaines de milliers sont hébergées par la puissance publique.

Depuis 2018, la Ville de Paris porte, en partenariat avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur), une opération annuelle de décompte des personnes sans-abri intitulée « la Nuit de la Solidarité ».[3] Cette initiative permet de décompter un nombre minimal de personnes sans-abri, c'est-à-dire sans solution d'hébergement, une nuit donnée. Ainsi, **la nuit du 22 janvier 2026, 3 858 personnes sans-abri ont été décomptées à Paris**. Ce chiffre seul ne permet toutefois pas d'estimer le nombre de personnes *sans domicile*, c'est-à-dire « ayant recours à un service d'hébergement ou dormant dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune) ».[4] La question des personnes sans domicile relève ainsi d'un périmètre plus large, incluant notamment les personnes en centre d'hébergement ou à l'hôtel.

D'autres données sont donc indispensables pour approcher la réalité du phénomène, notamment celles publiées par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) qui donnent à voir les places d'hébergement ouvertes pour des personnes sollicitant le 115 de Paris. La Ville de Paris dispose également de données sur l'hébergement qu'elle met en œuvre au titre de sa compétence obligatoire en direction des familles avec enfants de moins de trois ans[5], et facultative (mise à l'abri de nombreuses personnes vulnérables pour pallier la saturation actuelle des dispositifs étatiques). D'autres situations, intégrées au « halo » du sans-domicilisme (hébergement chez des tiers, squats, etc.) existent, mais sont difficilement quantifiables *via* des indicateurs exhaustifs.

A l'été 2026, la DRIHL a publié le jeu de données 2025 sur l'hébergement, ce qui permet d'**approcher le nombre de personnes sans domicile en 2025,** date des dernières données disponibles. L'ensemble des résultats présentés permet de mieux comprendre la complexité de la situation des personnes sans domicile à Paris en 2025 et de nourrir l'adaptation des politiques publiques en direction de ces publics. Cette synthèse revient sur les principaux résultats obtenus.

Sommaire :

→ Une augmentation du nombre de ménages menacés d'expulsion en 2025, après deux années marquées par une baisse
→ Un nombre de personnes sans-abri en très forte hausse en 2025
→ Un nombre de places d'hébergement en légère baisse par rapport à 2024, marqué par des évolutions dans les types d'hébergement et les publics
→ Une stabilité du nombre de places en logement adapté
→ Des dispositifs de relogement qui continuent à se développer, mais restent insuffisants face à la demande

[1] Groupe de travail partenarial, animé par le coordinateur du Plan parisien pour le logement d'abord, Ben Rickey, et Zoé Brassier, chargée d'études à l'Observatoire social de la Ville de Paris, composé notamment de plusieurs services de la Ville de Paris, l'Atelier parisien d'urbanisme, la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, le Service intégré d'accueil et d'orientation de Paris, et l'Observatoire du Samusocial de Paris.

[2] Le terme de « sans-domicilisme » a été proposé par la sociologue Marie Loison pour désigner l'ensemble des situations correspondant à l'absence de domicile, telles que définies par l'Insee. L'utilisation de ce vocabulaire vise à élargir la focale, aujourd'hui souvent centrée sur la frange la plus visible de l'exclusion résidentielle : les personnes vivant à la rue ou dans des lieux non prévus pour l'habitation, autrement dit en situation de « sans-abrisme ».

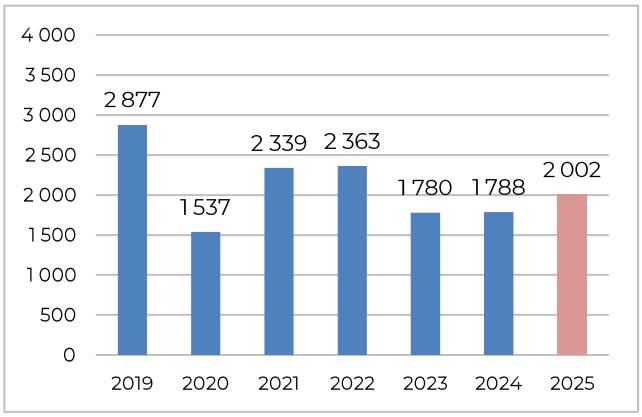
[3] Enjeux de l'opération et résultats de l'édition 2025 disponibles à ce lien

[4] Définition de l'Insee disponible à ce lien : Définition – Sans domicile | Insee

[5] Selon le Code de l'action sociale et des familles, la prise en charge des femmes enceintes ou des mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans sans domicile incombe au Département, en l'occurrence ici la Ville de Paris.

Une augmentation du nombre de ménages menacés d'expulsion en 2025, après deux années marquées par une baisse

Nombre de concours de la force publique accordés sur l'année, de 2019 à 2025



Source : Indicateurs annuels de la Charte de prévention des expulsions, DRIHL 75 et Préfecture de Police

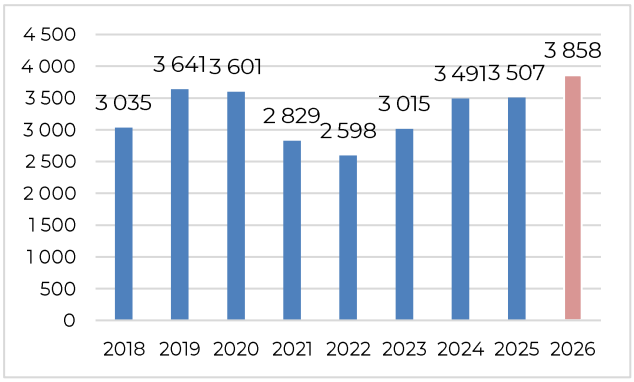
Au 31 décembre 2025, **2 002 ménages avaient fait l'objet d'un concours de la force publique (CFP) accordé,** c'est-à-dire étaient menacés d'expulsion[6], un chiffre en forte hausse par rapport à 2024 (+ 12 %), mais demeurant en deça du niveau de 2022.

La baisse marquée des CFP accordés depuis 2023, après deux années marquées par un niveau important de ménages menacés d'expulsion suite à la période Covid, semble donc s'être stoppée. Au-delà du CFP accordé, entre 2024 et 2025, les indicateurs de la procédure d'expulsion sont en hausse à presque toutes les étapes (assignations, commandements de quitter les lieux, réquisition et accords du concours de la force publique), à l'exception des deux extrémités de la procédure : les commandements de payer, en baisse de -4 % (10 219 contre 10 593 en 2024), et les expulsions effectivement réalisées, en recul de -6 % (943 contre 998).

Ces évolutions peuvent traduire à la fois une fragilisation des ménages, mais également une meilleure coordination des acteurs aux différentes étapes de la procédure, visant à renforcer l'accompagnement et à limiter les expulsions effectives. La légère baisse des expulsions depuis 2022 (passant de 1 042 expulsions à 943, soit -10 %), malgré la progression des procédures engagées, pourrait témoigner des effets de cette mobilisation partenariale, sans permettre à elle seule d'établir un lien de causalité. Si le nombre d'expulsions locatives effectivement réalisées a diminué de -6 % entre 2024 et 2025 à Paris, cette évolution contraste avec la tendance nationale, marquée par une forte hausse des expulsions (+24 %), passant de 24 556 en 2024 à environ 30 500 en 2025, un niveau historiquement élevé.

Un nombre de personnes sans-abri en très forte hausse en 2026

Nombre de personnes décomptées lors des Nuits de la Solidarité à Paris entre 2018 et 2026



Source : Analyse des résultats de la Nuit de la Solidarité 2026, Apur

Le 22 janvier 2026, **3 858 personnes sans-abri ont été décomptées à Paris** lors de la 9ème édition de la Nuit de la Solidarité, soit une hausse de +10 % par rapport à 2025 (+351 personnes). Il s'agit du niveau le plus élevé enregistré depuis le lancement de l'opération en 2018. Cette augmentation confirme une dégradation de la situation du sans-abrisme dans la capitale depuis la sortie de la crise sanitaire, avec 1 260 personnes en plus rencontrées par rapport à 2022 (+48 %), année où le nombre de personnes décomptées avait atteint son niveau le plus bas (2 598 personnes).

Cette augmentation s'explique en partie par le développement des grands campements. Le nombre de personnes rencontrées dans des groupes de 20 personnes ou plus a augmenté de +80 % en un an, passant de 388 en 2025 à près de 700 en 2026. Ces regroupements concernent désormais près d'une personne décomptée sur cinq, contre une sur dix en

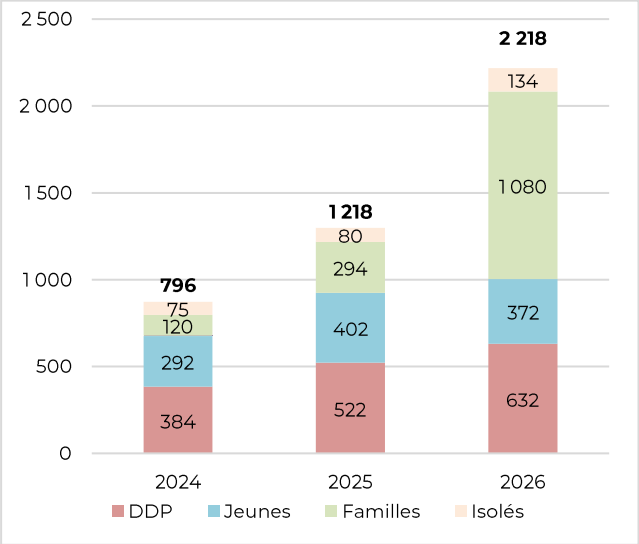
[6] Les différentes étapes de l'expulsion étant les suivantes : commandement de payer, assignation, commandement de quitter les lieux, réquisition du concours de la force publique, accord du concours de la force publique et expulsion. L'accord du concours de la force publique est donc la dernière étape précédent l'expulsion, et c'est pour cela qu'on utilise ce chiffre comme indicateur de « ménages menacés d'expulsion ».

2025. Le nombre de personnes rencontrées seules augmente légèrement, passant de 2 083 en 2025 à 2 241 en 2026, tandis que leur part dans l'ensemble des personnes décomptées reste relativement stable. À l'inverse, le nombre de femmes décomptées diminue, passant de 338 en 2025 (14 %) à 291 en 2026 (11 %). Cette évolution s'explique principalement par l'ouverture de places d'hébergement à destination de ce public dans le cadre du plan Grand Froid. Sur le plan géographique, les personnes sans-abri sont principalement rencontrées dans les arrondissements du Nord et de l'Est parisien, à proximité des gares et des stations de métro, aux abords des portes de Paris ainsi que dans les bois de Vincennes et de Boulogne.

Les résultats de la Nuit de la Solidarité 2026 mettent en évidence la singularité de la situation parisienne par rapport aux autres territoires participant à l'opération. Paris compte, en effet, un nombre de personnes sans-abri particulièrement élevé, sans commune mesure avec les résultats observés dans les autres villes. À titre de comparaison, lors de l'édition 2026, 395 personnes ont été rencontrées à Saint-Denis, 133 à Saint-Ouen et 87 à Bobigny. Au total, les 33 autres communes participantes de la Métropole du Grand Paris comptabilisent 1 082 personnes sans-abri, soit moins d'un tiers du décompte parisien. Cette concentration se retrouve également dans les résultats des éditions précédentes organisées dans d'autres villes françaises : en 2025, 637 personnes avaient été décomptées à Bordeaux, 281 à Nice et 33 à Dijon. Si les différences de taille, de périmètre et de méthode invitent à la prudence dans les comparaisons, ces résultats illustrent l'ampleur du sans-abrisme à Paris, qui concentre des situations de grande précarité à une échelle nettement supérieure à celle observée dans les autres villes participantes.

Cette augmentation en 2025 apparait d'autant plus forte qu'elle intervient malgré un effort croissant de mise à l'abri assurées par la Ville de Paris, avec 920 personnes supplémentaires mises à l'abri entre janvier 2024 et janvier 2025. Ces mises à l'abri sont menées dans le cadre de la procédure « droit de priorité (DDP) » (fléchage de places d'hôtel pour des publics ciblés par la Ville), d'un lieu ouvert chaque année à destination d'hommes seuls (appelé le Plan Urgence Hivernal), et de gymnases et sites municipaux transformés à titre exceptionnel en lieux de mises à l'abri, ayant permis, début 2026, la mise à l'abri de 1 500 personnes en famille ou jeunes.

Nombre de places de mises à l'abri par la Ville de Paris dans le cadre de dispositifs exceptionnels ou réguliers



Source : Mission Urgence Sociale, Ville de Paris
Lecture : En janvier 2026, 2 218 personnes étaient mises à l'abri par la Ville de Paris, dont 632 dans le cadre de Droit de priorité, 372 à destination des jeunes, 1 080 pour des familles et 134 pour des hommes isolés.

Ce constat paradoxal invite, pour mieux comprendre les dynamiques du sans-domicilisme parisien, à élargir l'analyse aux évolutions du nombre et de la nature des places d'hébergement destinées aux ménages ayant effectué leur demande à Paris.

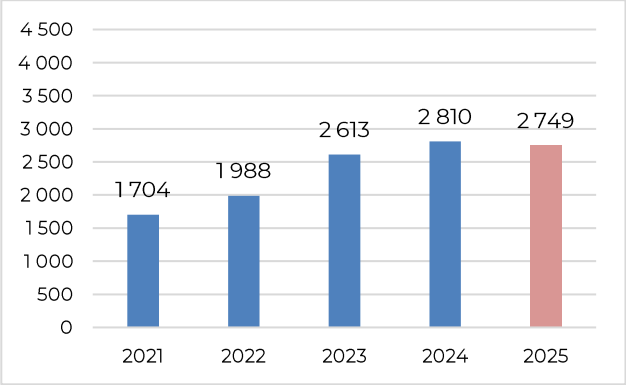
Un nombre de places d'hébergement en légère baisse par rapport à 2024, marqué par des évolutions dans les types d'hébergement et les publics

Faute de décompte exhaustif des personnes effectivement sans domicile à Paris, le nombre de places d'hébergement représente un indicateur du nombre de personnes hébergées à Paris, ou ayant fait leur demande à Paris et hébergées hors de Paris. Au 31 décembre 2025, **47 269 places d'hébergement étaient ouvertes à destination de ménages parisiens** (situées à Paris ou en Île-de-France), soit une baisse de -878 places par rapport à 2024 (-2 %). Parmi celles-ci, 26 357 étaient localisées à Paris (56 %). Cette diminution s'explique principalement par la réduction des places financées par l'État (-817 places).

- **Une légère baisse des places d'hébergement au titre de l'Aide sociale à l'enfance, financées par la Ville de Paris :**

Au 31 décembre 2025, **2 749 places** d'hébergement étaient ouvertes au titre de l'ASE, contre 2 810 en 2024, soit une diminution de -61 places (-2 %). Pour rappel, ce dispositif héberge des familles avec enfant·s sans domicile ne relevant d'aucun autre dispositif de lutte contre l'exclusion (Louez solidaire, centres maternels et parentaux, etc.). Ces places sont assurées et financées par la Ville de Paris. Malgré cette légère diminution, le nombre de places demeure en nette hausse sur l'ensemble de la période 2021-2025 (+1 045 places). Cette hausse sur la période marque un effort important de la part de la Ville pour mobiliser des places d'hébergement à destination de ces familles, dans des hôtels mais également d'autres lieux, notamment en CHRS.

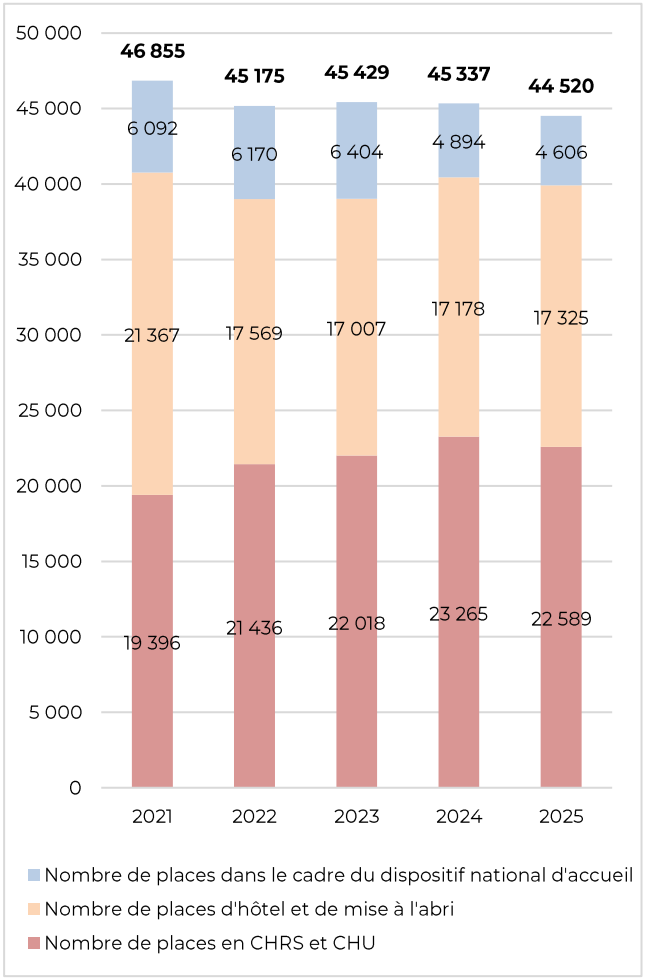
Nombre de places d'hébergement au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance à Paris entre 2021 et 2025



Source : Ville de Paris

Les autres types d'hébergement, financés par l'Etat, connaissent des évolutions contrastées entr 2024 et 2025 :

Nombre de places d'hébergement financées par l'Etat pour des ménages ayant fait leur demande à Paris entre 2021 et 2025



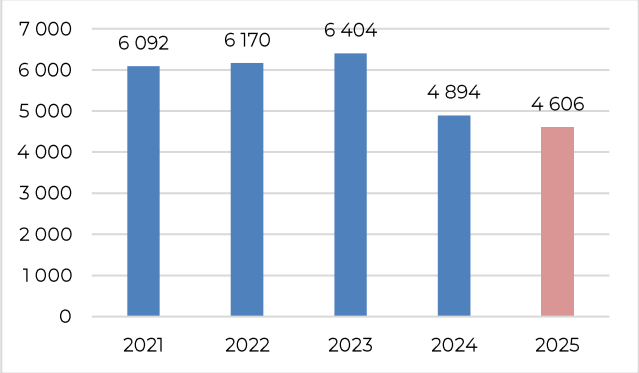
Source : DRIHL, Unité Départementale 75

Lecture : En 2025, 22 589 places en CHRS et CHU, 17 325 places d'hôtel et de mises à l'abri et 4 606 places dans le cadre du dispositif national d'accueil étaient ouverte à destination du public parisien.

- **Une baisse des places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés :**

Au 31 décembre 2025, **4 606 places d'hébergement** étaient ouvertes à destination des demandeurs d'asile et réfugiés, contre 4 894 en 2024, soit une diminution de 288 places (-6 %). Cette réduction s'est principalement opérée sur l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) hôtelier (-238 places par rapport à 2024, -1 701 par rapport à 2021). Cette évolution est notamment liée à la fin de prise en charge de certains ménages hébergés, notamment les ménages n'ayant plus de demande d'asile en cours (personnes bénéficiaires de la protection internationale ou personnes déboutées).

Nombre de places d'hébergement au titre du Dispositif National d'Accueil financées à destination de ménages ayant fait leur demande d'asile à Paris entre 2021 et 2025

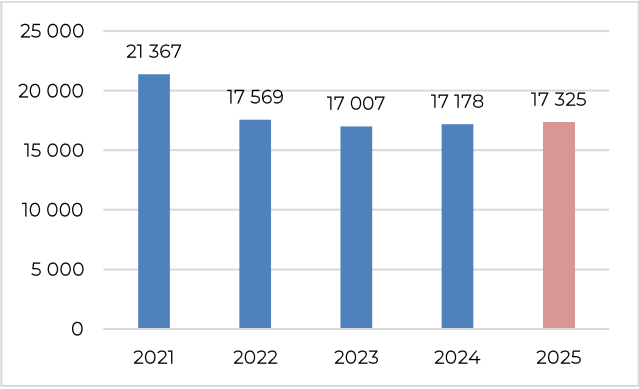


Source: DRIHL, Unité Départementale 75

- **Une relative stabilité des places d'hébergement à l'hôtel et des mises à l'abri :**

Au 31 décembre 2025, **17 325 places d'hébergement à l'hôtel et de mise à l'abri** étaient ouvertes à destination des ménages parisiens, contre 17 178 en 2024, soit une augmentation de +147 places (+1 %). Ce constat contraste avec la baisse observée pour les autres types d'hébergement financés par l'État. Elle intervient après plusieurs années marquées par une réduction importante des capacités hôtelières depuis la période de crise sanitaire. Il est à noter que, sur les 17 325 places d'hôtel financées pour des ménages ayant fait leur demande à Paris, seules 5 137 sont localisées à Paris. Cet éloignement des structures peut ainsi entrainer, pour les personnes, des difficultés dans le suivi des démarches et un risque de rupture de parcours important.

Nombre de places d'hébergement à l'hôtel et de mise à l'abri financées pour des ménages ayant effectué leur demande à Paris entre 2021 et 2025

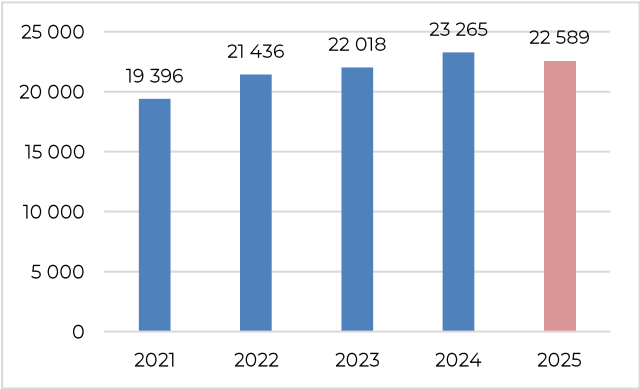


Source : DRIHL, Unité Départementale 75

- **Une diminution des places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérennes en CHU (Centres d'hébergement d'urgence) et CHRS (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale) :**

Au 31 décembre 2025, **22 589 places d'hébergement en CHU et CHRS** étaient ouvertes à destination des ménages parisiens, contre 23 265 en 2024, soit une diminution de -676 places (-3 %). Cette baisse intervient après plusieurs années de progression des capacités d'hébergement en CHU et CHRS, notamment entre 2022 et 2024. Il est à noter que, comme l'hôtel, une partie importante des places en CHRS et CHU sont localisées hors de Paris (sur les 22 589 places, seules 16 335 sont localisées à Paris), posant la question de la continuité des parcours.

Nombre de places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérennes à destination de ménages ayant fait leur demande à Paris entre 2021 et 2025



Source : DRIHL, Unité Départementale 75

La situation parisienne se distingue, par ailleurs, par une forte concentration des capacités d'hébergement par rapport au reste du territoire français. Si Paris compte, en 2025, 44 520 places financées par l'État, les dernières données nationales disponibles, arrêtées au 31 décembre 2024, font état de 318 185 places. [7] Les places financées par l'État à destination des ménages parisiens représentent environ 14 % de l'ensemble des capacités nationales d'hébergement, et jusqu'à 20 % en excluant le DNA, faisant l'objet d'une répartition spécifique sur le territoire français.[8] Cette concentration apparaît particulièrement importante

[7] Ce chiffre englobe 203 798 places d'hébergement généraliste, auxquelles s'ajoutent 114 387 places relevant du Dispositif national d'accueil (DNA).

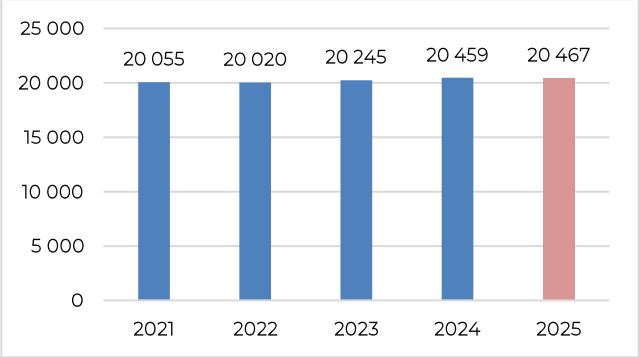
[8] Dans le cadre du schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et de l'intégration des réfugiés, l'Etat fixe la **répartition territoriale** des places d'hébergement pour demandeurs d'asile afin d'éviter une concentration dans certains territoires, notamment en Ile-de-France.

au regard du poids démographique de Paris, qui représente environ 3,2 % de la population française.

Une stabilité du nombre de places en logement adapté

Au 31 décembre 2025, **20 467 places en logement adapté** étaient ouvertes (hors Pension de Famille, structure davantage pérenne que les autres types de logement adapté), soit un chiffre stable par rapport à 2024 (+8 places). Cette stabilité s'inscrit dans une tendance observée depuis plusieurs années, le nombre de places ayant peu évolué depuis 2021 (+412 places). Les évolutions restent également limitées selon les types de structures : les résidences sociales enregistrent une légère hausse sur un an (+35 places, pour un total de 14 614 places), tandis que les foyers de jeunes travailleurs connaissent une légère diminution (-27 places, pour un total de 4 701 places) et les Foyers Travailleurs Migrants restent stables.

Nombre de places en logement adapté de 2021 à 2025 à Paris

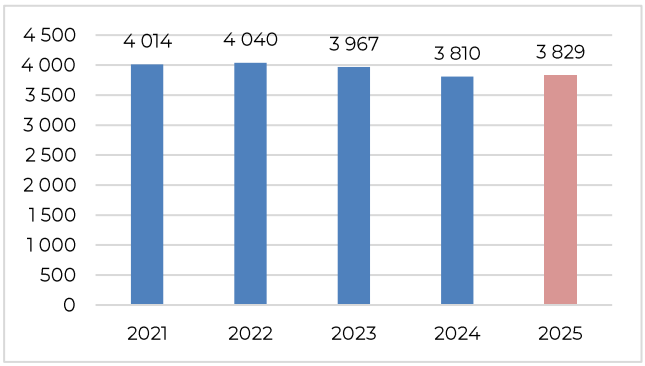


Source : Socle de données hébergement et logement adapté, DRIHL

Des dispositifs de relogement qui continuent à se développer, mais restent insuffisants face à la demande

Durant l'année 2025, **3 829 ménages sans domicile ont accédé à un logement pérenne ou en intermédiation locative**, contre 3 810 ménages en 2024, soit une hausse de +19 ménages (+0,5 %). Ce chiffre est en baisse depuis 2021 et témoigne de la difficulté à développer les solutions de sortie vers le logement à la hauteur des besoins.

Nombre de ménages sans domicile ayant accédé à un logement de 2021 à 2025 à Paris

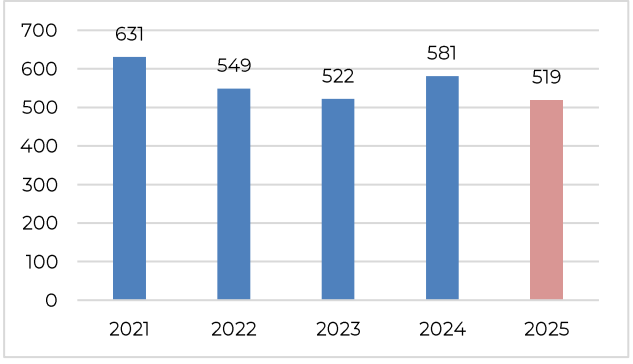


Source : Socle de données demandes et attributions de logement social, DRIHL – Ville de Paris – Samusocial

Ces ménages ont accédé à un logement via différents circuits ou dispositifs :

- **519 nouveaux ménages ont accédé à un logement en intermédiation locative**, via les dispositifs Louez Solidaire et sans Risque et Solibail, contre 581 en 2024, soit une baisse de -62 ménages (-11 %). Cette diminution témoigne des difficultés persistantes rencontrées par les acteurs pour capter des logements à destination des personnes sans domicile, dans un contexte de forte tension du marché locatif parisien. En 2025, la Ville de Paris a notamment, comme en 2024, enregistré une diminution du nombre de logements captés dans le cadre du dispositif Louez Solidaire et sans Risque (24 logements, soit 19 de moins qu'en 2024), et une augmentation des logements restitués (92 logements, soit 25 de plus qu'en 2024), traduisant une difficulté à faire perdurer le dispositif face au manque de logements disponibles.

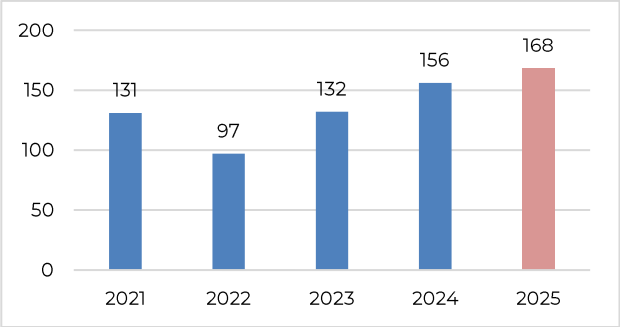
Nombre de ménages ayant accédé à un logement en intermédiation locative via Louez Solidaire et Sans Risque et Solibail entre 2021 et 2025



Source : Ville de Paris – Samusocial

- **168 ménages ont accédé à une place en pension de famille**, via les contingents de la Ville de Paris et de l'État, contre 156 en 2024, soit une augmentation de 12 ménages (+8 %). Bien que cette solution demeure marginale, cette progression s'inscrit dans la tendance à la hausse observée depuis 2022, avec l'entrée de personnes de plus en plus nombreuses chaque année (168 nouvelles entrants en 2025, contre 97 en 2022).

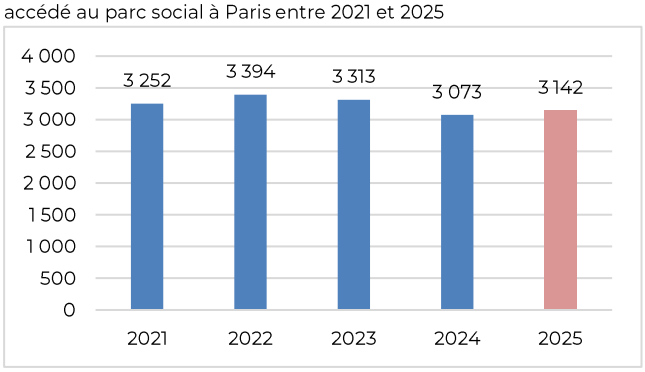
Nombre de ménages ayant accédé à une place en Pension de Famille entre 2021 et 2025



Source : Ville de Paris – Samusocial

- **3 142 ménages se déclarant sans logement personnel ont accédé au parc social à Paris**, contre 3 073 en 2024, soit une augmentation de +69 ménages (+2 %). Cette légère augmentation s'inscrit dans le contexte d'une augmentation des attributions de logement social à Paris (+277 attributions). La part des personnes anciennement sans domicile parmi l'ensemble des attributions demeure, elle, stable (34%). Cette augmentation témoigne de l'effort des désignataires et bailleurs pour continuer à reloger prioritairement des personnes se déclarant sans domicile, dans un contexte de demandes de logement de plus en plus forte (22 demandes pour une 1 attribution en 2025, contre 21 en 2024). Le relogement dans le parc social demeure ainsi le principal levier d'accès au logement pour les ménages anciennement sans domicile, représentant 82 % de l'ensemble des sorties vers le logement recensées en 2025.

Nombre de ménages se déclarant sans logement personnel ayant accédé au parc social à Paris entre 2021 et 2025



Source : Socle de données demandes et attributions de logement social, DRIHL

Pour en savoir plus :

- L'infographie des Chiffres Clés du sans-domicilisme 2025, Observatoire Social.
- Les personnes sans-abri à Paris : retour sur les principaux enseignements de la Nuit de la Solidarité 2026
- Les personnes âgées sans domicile : une réalité méconnue, un enjeu pour les politiques publiques, Observatoire Social, 2025
- Synthèses produites par l'Observatoire social : « Le vieillissement des personnes sans domicile : sortir d'un impensé sociale et institutionnel », « Les femmes sans domicile : l'impensé du genre », « Migrations et sans-abrisme : cinquante ans de recherches en sciences sociales (1970-2020) »

L'ensemble de ces ressources sont disponibles à ce lien : L'Observatoire social parisien : comprendre pour - Ville de Paris

- Nuit de la Solidarité du 22 janvier 2026 à Paris – Résultats du décompte des personnes sans-abri , disponible à ce lien : Nuit de la Solidarité 2026 : décompte des sans-abri à Paris | Apur
- Errance et marginalités, Atelier Parisien d'Urbanisme, novembre 2025. Disponible à ce lien : Errance et marginalités dans le Grand Paris Approche socio-historique et urbaine| Apur
- Rapport sur le Mal-logement en Ile-de-France, Fondation pour le Logement des Défavorisés, 2026. Disponible à ce lien : 1,3 million de personnes victimes du mal-logement en Ile-de-France
- Rapport sur le Mal-logement en France, Fondation pour le Logement des Défavorisés, 2025. Disponible à ce lien : 31e rapport sur l'état du mal-logement en France en 2026


PARIS
SOLIDARITÉS